

INFORMATIONS EXAMENS

27/10/2008

Chaque enseignement donne lieu à un contrôle des connaissances :

- **par contrôle continu**
- **par examen annuel**
- **ou combinaison de ces procédés**

L'enseignant peut également proposer une validation sous forme d'examen oral ou sous forme d'une production de dossier ou mémoire. Pour chaque unité d'enseignement, l'enseignant responsable indique en début d'année les modalités de contrôle des connaissances.

En fin d'enseignement, **vous êtes déclaré admis(e) si la note finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20**. En cas d'échec à la première session d'examen, il existe une possibilité de rattrapage. L'inscription à une UE entraîne automatiquement l'inscription à l'examen correspondant de 1^{ère} session et, en cas d'échec ou d'absence, à celui de 2^{ème} session et ce sans frais supplémentaire ni démarche particulière.



AFFICHAGE

Les examens sont affichés sur un panneau «**Examens Cnam**» situé en face du Secrétariat. Ces informations sont disponibles sur le site :

www.cnam-grenoble.org

Les examens des UE en présentiel sont planifiés, dans la mesure du possible, sur les mêmes créneaux horaires que les cours.

IMPORTANT

Le jour de l'épreuve, n'oubliez pas de présenter votre carte d'auditeur et une pièce d'identité.

Les **résultats** ne sont définitifs qu'après délibérations du jury de fin de semestre. Les notes des partiels ou contrôles continus (en présentiel) sont consultables dès réception dans le « classeur des notes » présenté par pôle, mis à votre disposition devant le secrétariat.

Les **attestations de réussites** sont à retirer auprès du secrétariat à partir de novembre de l'année universitaire suivante

CONSULTATION DES RESULTATS

=> pour les UE dispensées **en présentiel** sur le site :

<http://www.cnam-grenoble.org/>

=> pour les UE dispensées **en FOD** sur le site :

<http://www.cnam-rhonealpes.fr/>

ATTENTION !

Vu le nombre important d'auditeurs et pour éviter toute erreur, aucune note ne sera communiquée par téléphone.